

# REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

En cas de période de crise et/ou canicule...

Le registre nominatif des personnes vulnérables a été mis en place par le CCAS sous la responsabilité du Maire, dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques et de crises. Conformément au décret n°2004-926 du 1er septembre 2004, aux articles L2212-2 et L2212-4 du CGCT et l'article L.121-6-1 et R.121-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

## Qui peut s'inscrire ?

Les personnes résidants à leur domicile âgées de plus de 65 ans (ou 60 ans reconnue inapte au travail) ou en situation de handicap.

## Pourquoi s'inscrire ?

Pour bénéficier d'une veille téléphonique ou des visites à domicile **pendant les périodes de crise (canicule, crise sanitaire,...)** et vous aider en cas de nécessité.



## Comment s'inscrire et/ou se renseigner ?

Par téléphone : 02 51 07 37 84

En déposant le bulletin d'inscription à l'accueil de la mairie

En le renvoyant par mail : [gestionmairie@venansault.com](mailto:gestionmairie@venansault.com)

Par courrier : CCAS de VENANSAULT – Place de la Prépoise – 85190 VENANSAULT



**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Date et lieu de naissance :** .....

**Adresse :** .....

**Téléphone :** .....

**Mail :** .....

**Situation familiale :**  en couple  personne seule

**En qualité de personne :**  âgée de 65 ans et plus  
 âgée de 60 ans reconnue inapte au travail  
 en situation de handicap

## Coordonnées de la personne de mon entourage à prévenir en cas d'urgence :

NOM, Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Lien de parenté : .....

Demande effectuée par  la personne concernée  
 son représentant légal .....  
 son fils, sa fille .....  
 autre, précisez le nom et sa qualité : .....

Fait le ..... / ..... / .....

Signature